



# Cahier des charges

## 1. Création / actualisation

Etabli le 24.03.2021

Par<sup>i</sup> Yves Noirjean

Remplace la version du 12.12.2019

## 2. Identification du poste

Département	Département des institutions et du territoire (DIT)		
Service	<b>Direction générale du territoire et du logement (DGTL)</b>	N° service <sup>i</sup>	043
Entité structurelle <sup>i</sup>	Direction de l'aménagement (DAM)	N° de poste	<b>5195</b>
Libellé emploi-type	<b>Urbaniste</b>	N° emploi-type <sup>i</sup>	509
Intitulé libre du poste	Urbaniste	Chaîne 257	Niveau <b>12</b>

## 3. Missions générales du poste

1. Effectuer l'examen préliminaire des projets de planification territoriale du canton et des communes
2. Piloter, en tant que chef-fe de projet cantonal-e, la phase de coordination des projets de planification territoriale du canton et des communes
3. Piloter, en tant que chef-fe de projet cantonal-e, les processus d'examen préalable et d'approbation par le Département des projets de planification territoriale du canton et des communes
4. Conduire des projets et garantir la mise en œuvre du cadre légal
5. Soutenir la cheffe de Département, renseigner les communes et partenaires dans son domaine de compétences et assurer des activités permanentes

## 4. Catégorie de cadre et conduite hiérarchique

Catégorie de cadre<sup>i</sup>

Nombre de personnes directement subordonnées<sup>i</sup>

## 5. Suppléance prévue

NON  OUI Libellé du/des poste-s Par la responsable du secteur concerné

<b>6. Missions et activités</b>		
6.1.	Effectuer l'examen préliminaire des projets de planification territoriale du canton et des communes	15 %
1.	Évaluer les projets de planifications (cantonaux, communaux, intercommunaux) en identifiant les principaux enjeux et en hiérarchisant les risques.	
2.	Définir les coordinations à mener entre les différents acteurs concernés par les projets.	
3.	Déterminer la procédure adéquate, qui permettra la concrétisation du projet, en fonction de la complexité de ce dernier, tout en respectant les délais légaux.	
4.	Rédiger l'avis préliminaire.	
6.2.	Piloter, en tant que chef-fe de projet cantonal-e, la phase de coordination des projets de planification territoriale du canton et des communes	30 %
1.	Déterminer les services cantonaux avec lesquels une coordination complexe est indispensable afin que le projet respecte le cadre légal en vigueur.	
2.	Planifier, préparer, structurer et diriger les séances de coordination avec les services cantonaux, les communes et les mandataires.	
3.	Déterminer les contraintes applicables au projet et piloter la recherche de solutions conformes au cadre légal et aux planifications supérieures, en partageant son expertise en aménagement du territoire.	
4.	Gérer les conflits et arbitrer les différends lors du processus de coordination, en effectuant la pesée des intérêts en présence.	
5.	Vérifier l'atteinte des objectifs déterminés lors de la phase de coordination. Participer à l'adaptation des projets ainsi que de ses composantes si nécessaire. Arrêter des solutions au nom de l'Etat.	
6.3.	Piloter, en tant que chef-fe de projet cantonal-e, les processus d'examen préalable et d'approbation par le Département des projets de planification territoriale du canton et des communes	20 %
1.	Analyser la faisabilité du projet de planification. Assurer la cohérence et la coordination des projets de planification entre eux, ainsi que la maîtrise des délais.	
2.	Conduire la consultation des services cantonaux concernés par les projets de planification. Analyser et coordonner les avis exprimés, arbitrer les intérêts divergents et exprimer la position de l'Etat au travers de l'avis préalable.	
3.	Définir une communication circonstanciée afin de transmettre des informations légales et techniques uniformes permettant d'assurer la légalité des planifications ainsi qu'une égalité de traitement entre les communes. Traduire des orientations politiques et les transmettre aux communes.	
4.	Élaborer les décisions d'approbation ou de refus des projets adoptés par le conseil communal ou général en analysant leur conformité pour le Département ou le Conseil d'Etat. Notifier les décisions prises aux niveaux communal et cantonal aux opposants.	
5.	Produire des déterminations et défendre les décisions du Département ou du Conseil d'Etat dans le cadre des recours devant les tribunaux et représenter l'Etat aux audiences.	
6.4.	Conduire des projets et garantir la mise en œuvre du cadre légal	15 %
1.	Concevoir et conduire des projets thématiques complexes et transversaux liés à la mise en œuvre du cadre légal applicable ou aux objectifs du service. Définir les composantes du projet et les faire valider auprès des instances techniques et politiques : contexte, enjeux, objectifs, méthode, ressources humaines	

nécessaires, ressources financières nécessaires, planning, livrables, résultats attendus.
2. Structurer le projet en différentes étapes et différentes tâches à répartir et piloter le projet en tant que représentant-e du service. Vérifier l'atteinte des objectifs. Adapter le projet ainsi que ses composantes si nécessaire.
3. Élaborer des documents d'aide à la décision au COPIL et défendre une variante. Établir des présentations et animer des groupes de travail. Assurer la maîtrise des coûts et des délais.
4. Assurer la maîtrise de mandats d'étude. Concevoir les documents liés aux mandats conformément aux règles de la loi sur les marchés publics.
5. Elaborer et mettre en œuvre des stratégies de communication en coordination avec le conseiller en communication.

6.5. Soutenir la cheffe de Département, renseigner les communes et partenaires dans son domaine de compétences et assurer des activités permanentes	20 %
1. Soutenir techniquement la cheffe du Département lors de séances avec les communes et rédiger des notes à son intention.	
2. Élaborer des notes et des propositions au Conseil d'Etat. Répondre aux interpellations, motions, postulats et questions du Grand Conseil. Rédiger des courriers à des communes ou à des particuliers au nom de la cheffe du Département et du Conseil d'Etat. Organiser et répondre aux consultations fédérales et cantonales en coordonnant les préavis des autres services de l'ACV ainsi que des partenaires externes.	
3. Collaborer activement aux réflexions thématiques transversales de la division ainsi qu'à celles du service sur la politique cantonale, régionale et locale, en proposant des champs de recherches en matière d'aménagement du territoire.	
4. Participer activement aux réunions de la division et du service, ainsi qu'à celles menées avec des partenaires internes et externes. Dans ce cadre, représenter le service. Assurer la participation pour le service à différents groupes de travail. Collaborer aux projets transversaux du service.	
5. Renseigner les communes, services partenaires et particuliers sur la thématique de l'aménagement du territoire.	

**7. Eventuelles responsabilités particulières attribuées à la / au titulaire**

Représenter le département ou le service devant les tribunaux.

<b>8. Profil attendu</b>	
<b>8.1. Formation de base / Titre</b>	
Master universitaire d'urbaniste, géographe ou diplôme d'architecte EPF	<input checked="" type="checkbox"/> Exigé <input type="checkbox"/> Souhaité
	<input type="checkbox"/> Exigé <input type="checkbox"/> Souhaité
<b>8.2. Formation complémentaire / Titre</b>	
Formation en aménagement du territoire et urbanisme	<input type="checkbox"/> Exigé <input checked="" type="checkbox"/> Souhaité
Formation en management et gestion de projet	<input type="checkbox"/> Exigé <input checked="" type="checkbox"/> Souhaité
<b>8.3. Expérience professionnelle / Domaine ou activités</b>	
Aménagement du territoire: élaboration de projets territoriaux, urbains et thématiques à différentes échelles ainsi que de politiques publiques.	8 ans
Conduite et gestion de projets complexes nécessitant une coordination entre de multiples acteurs. Animation d'équipes pluridisciplinaires.	8 ans
<b>8.4. Connaissances et capacités particulières / Domaine ou activités</b>	

Bonnes connaissances des tendances actuelles de la discipline de l'aménagement du territoire, de l'urbanisme, de la mobilité, de l'économie et de l'environnement ainsi que de la planification locale.  Exigé  Souhaité

Intérêt pour la politique fédérale, cantonale et locale. Bonne connaissance du contexte institutionnel fédéral, vaudois et régional. Compréhension des enjeux politiques et capacité à traduire des éléments techniques en propositions auprès des représentants politiques sous différentes formes.  Exigé  Souhaité  
Attitude proactive et excellente aptitude à la collaboration et au travail en équipe  
Compréhension de textes en allemand souhaitée.

## 9. Compétences

Compétences socles ACV (prédéterminées)

- 01. Sens des responsabilités et éthique du service public
- 02. Capacité d'adaptation et flexibilité
- 06. Ecoute et communication

Compétences transversales spécifiques au poste (à sélectionner, issues du modèle de compétences ACV)

- 05. Esprit de décision et détermination [M]
- 12. Organisation et gestion de son temps
- 13. Capacités rédactionnelles
- 16. Capacité d'analyse et de synthèse [M]

Compétences métier (rédaction libre, selon le référentiel en vigueur dans le service)

Compétences managériales (cocher la case si conduite) <sup>i</sup>

## 10. Astreintes particulières (travail de nuit, service de piquet, etc.)

## 11. Signatures

L'autorité d'engagement

Le/la titulaire atteste avoir pris connaissance du présent cahier des charges.

Pierre Imhof

Le Cliquez ici pour entrer une date.

Le

Signature

Signature